

**EXTRAIT du REGISTRE
des ARRETES du MAIRE**

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

74240

<u>Nom et adresse du Pétitionnaire :</u> Monsieur Luis VARELA Président de la SAS PHILLIP CELWEE 2 B rue du Jura 74240 GAILLARD	<u>Nom et adresse de l'établissement :</u> CAFE LA PERLE 2 B rue du Jura 74240 GAILLARD
---	---

OBJET

N°2023R159

VU le Code de la Voirie Routière,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Décision n° 2022.139 du 16 novembre 2022, fixant le tarif des redevances à percevoir pour l'occupation du domaine public communal à 3.00 €/m²/semaine,
VU la demande du pétitionnaire en date du 5 mai 2023.

ARRETE

**Occupation du Domaine
Public Communal
Installation d'une
terrasse
2b rue du Jura
Café La Perle**

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 20.23 m² au droit de son commerce « CAFE LA PERLE » en vue d'installer une terrasse (selon le plan ci-joint).

ARTICLE 2 : La présente autorisation est valable pour la période estivale du 15 mars 2023 au 15 novembre 2023 inclus.

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire devra s'acquitter auprès du Trésor Public des droits de voirie s'élevant à la somme totale de 1 274.49 € (Mille deux cent soixante-quatorze euros et quarante-neuf centimes).

ARTICLE 4 : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur, notamment de la réglementation d'installation de terrasse sur le domaine public communal.

ARTICLE 5 : Le bénéficiaire de l'autorisation devra prendre contact avec le service espaces publics communal pour procéder à un constat préalable à l'installation de la terrasse et à sa restitution.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au pétitionnaire
- au service finance de la commune
- au service espaces publics communal
- au service voirie communal
- à la police municipale
- à M. le Sous-Préfet de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS.

FAIT à GAILLARD, le 15 juin 2023

Le Maire,

Antoine BLOUIN

Arrêté devenu exécutoire

compte tenu :

- de sa réception en
sous-préfecture le : 16/06/23

- de sa mise en ligne le : 16/06/23

- de sa notification le :



Département :
HAUTE SAVOIE

Commune :
GAILLARD

Section : A
Feuille : 000 A 08

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 10/05/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
ANNECY
Cité administrative 7, rue Dupantoup
74040
74040 ANNECY
tél. 04.50.88.40.43 - fax 04.50.88.47.94
cdif.annecey@dgtfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

